



الخارج
العلمي
وزير

وزير التعليم العالي والبحث العلمي
حضر بالجنرال في

البيروت
البيروت

البيروت
البيروت

البيروت

البيروت

بقر

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

بقر

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

البيروت

ملحق:
تأهيل ماستر الفروع ذات تسجيل وطني
جامعة وهران 2
السنة الجامعية 2015 - 2016

الميدان	الفرع	التخصص	طبيعة
علوم وتكنولوجيا	كهروميكانيك	كهروميكانيك صناعي	أ
	هندسة صناعية	هندسة صناعية	أ
		هندسة صيانة الأدوات	أ
		صيانة - موثوقية - نوعية	أ
		قياس - تحليل - نوعية	أ
	نظافة و أمن صناعي	الأمن الصناعي والبيئة	أ
		أمن - وقاية - تدخل	أ



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1076 du 13 OCT. 2015

portant habilitation de Masters des filières à recrutement national ouverts au titre de l'année universitaire 2015 - 2016 à l'université d'Oran 2

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu le décret exécutif n°14-261 du 27 Dhou El Kaada 1435 correspondant au 22 septembre 2014, portant création de l'université Oran 2;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 26 juillet 2015.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilités, au titre de l'année universitaire 2015 - 2016, les Masters des filières à recrutement à recrutement national, dispensés à l'université d'Oran 2 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université d'Oran 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

Annexe:
Habilitation de Masters des filières à recrutement national
Université d'Oran 2
Année universitaire 2015 – 2016

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences et Technologies	Electromécanique	Electromécanique industrielle	A
	Génie industriel	Génie industriel	A
		Ingénierie de la maintenance en instrumentation	A
		Maintenance-Fiabilité-Qualité	A
		Mesure-Analyse-Qualité	A
	Hygiène et	Sécurité industrielle et environnement	A
		Sécurité-prévention-intervention	A

